

**SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ITEP LES ORMES. 2016-2021****PRESENTATION GENERALE****Une histoire dans l'ARSEAA**

1942 Institut Pédotechnique

1977 Institut de Rééducation Psychothérapique

2005 Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**Nos valeurs**

*Justice sociale, reconnaissance de la dignité soutien à la citoyenneté.*

*Bienveillance.*

*Protection face aux risques de l'existence ;*

*Respect inconditionnel de l'autre, respect de la parole donnée.*

*Collectif, coopération; la solidarité, Remise en question*

**Nos missions**

**Thérapeutiques** : une dimension institutionnelle du soin, indication de soins spécifiques individuels ou groupaux.

**Educatives** : à partir d'un accueil singulier : la socialisation et la relation à autrui, l'ouverture au monde, le soutien aux potentialités intellectuelles, l'éveil à la culture.

**Pédagogiques** : des actions pédagogiques adaptées en interne ou en externe pour assurer la continuité du parcours scolaire ou de formation de l'enfant.

**Une autorisation administrative**

Dans le cadre du CPOM ARSEAA-ARS au premier janvier 2016, l'autorisation est de **123 places** pour l'ITEP (38 places en internat ; 80 places en semi-internat ; 5 places d'accueil temporaire « Chantelouve »).

**Le public accueilli**

Les enfants accueillis ont des capacités intellectuelles préservées bien que parfois peu disponibles, notamment pour les apprentissages. Leur pathologie s'exprime par un défaut de l'inhibition, repli sur soi ou tendance au passage à l'acte auto ou hétéro-agressif avec impulsivité et risque de mise en danger; des difficultés d'attention et de concentration.

En ce qui concerne l'évolution du public, le développement des dispositifs d'inclusion et des services de suivi retarde parfois – ou permet d'éviter – des prises en charge en ITEP. Il s'en suit que les enfants que nous accueillons présentent majoritairement des difficultés très envahissantes.

**Principes d'intervention : Ethique**

Enfant(s) et parent(s) : les difficultés de l'enfant, aujourd'hui, ne peuvent pas être appréhendées en dehors de la dynamique familiale et des modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Le sujet et le collectif : chaque enfant est considéré comme acteur de son évolution, dans une dimension subjective irréductible. Cette dimension particulière est abordée dans sa participation à un collectif introduisant chacun, selon son rythme et ses compétences, à une dimension citoyenne.

La place dans la cité : le maintien des liens de proximité, la participation à la vie du quartier sont favorisés dans l'organisation de l'accueil des enfants.

Modalités de scolarisation : la même logique prévaut pour la scolarisation, dans le déploiement de modalités les plus adaptées possible aux capacités et à l'évolution de chaque enfant.

## Principes d'Intervention et référentiels

**Les fondements théoriques institutionnels au Pôle Collectif Saint-Simon** restent attachés aux principes de la psychothérapie et pédagogie institutionnelles (P. DELION, J. OURY, F. TOSQUELLES,...). Chaque acteur de l'institution, au-delà de sa fonction, est garant du soin psychique de l'enfant. Une attention particulière est accordée au travail auprès de l'entourage proche de l'enfant (famille d'origine, famille d'accueil,...). Pour ce faire, l'éclairage de différents courants psychanalytiques (S. FREUD, M. KLEIN, J. LACAN, D. WINNICOTT,...) sera requis afin d'organiser la prise en charge de l'enfant au sein d'un collectif.

« *L'institution ne signifie pas établissement ; elle signifie lieux d'accueils, de rencontres, de soins et de passages* » (Dr. BERNADET GRAY), le Pôle Collectif Saint Simon envisage « *un travail à visée intégrative et non normative* » (Dr. BERNADET GRAY).

Le Pôle Collectif Saint Simon considère comme primordial le travail en réseau : l'articulation avec les secteurs de Santé, Médico-sociaux, du Conseil Départemental, de la Justice, de l'Education Nationale ainsi qu'avec le milieu de l'enfant (structures associatives, sportives, de loisirs, socioculturelles...), reste un axe prioritaire dans les liens extérieurs qu'entretient le Pôle Collectif Saint-Simon avec ses partenaires. Ainsi, selon les situations cliniques, il peut paraître pertinent de s'articuler avec des partenaires extérieurs dont les références théoriques sont différentes (cognitives, comportementales, génétiques, neuropsychiatriques...) afin de donner à l'enfant toutes les chances d'améliorer son parcours de vie.

### Violence et agressivité : une thématique spécifique dans les ITEP

Les troubles du comportement que présentent les enfants accueillis se manifestent fréquemment sur un mode violent. Il n'est jamais facile « d'absorber » cette violence sans en renvoyer en retour, elle impacte les autres enfants et les professionnels intervenant au quotidien. La réflexion sur cette thématique est régulièrement reprise dans les trois axes d'intervention de l'ITEP :

- Thérapeutique : tout d'abord, en recherchant les ressorts de ces manifestations et en proposant des soutiens personnalisés, groupaux ou familiaux ;
- Educatif : autour du vivre ensemble, des règles du quotidien, du respect de chacun ;
- Pédagogique : autour de la vie de la classe, des relations collaboratives dans les démarches.

## Référentiels spécifiques

### Thérapeutique

**Références médicales** : les médecins psychiatres se réfèrent aux théories de la pédopsychiatrie. Ils assurent le diagnostic, en référence à la CIM 10 avec ses correspondances à la CFTMEA. Les référentiels théoriques sont diversifiés au sein de l'équipe médicale et sont enrichis par les approches spécifiques de chaque métier : **Infirmières**  
**Orthophonistes,**  
**Psychologues,**  
**Psychomotriciens.**

### Educatif

L'intervention éducative est essentiellement relationnelle, faite de moments partagés. Elle s'inscrit dans une fonction d'étayage global du projet individualisé de l'enfant. Le groupe est le médiateur principal des interventions éducatives, dans le « vivre ensemble ». Le cadre éducatif – les règles du quotidien, les règles communes, les rituels – permettent d'accueillir des comportements à la marge, parfois extrêmes, dans un environnement sécurisé et bienveillant.

**Les Assistants de service social** proposent une approche spécifique dans le soutien à la parentalité; l'accompagnement des parents dans l'évolution et la compréhension de leur positionnement.

### Pédagogique

Historiquement l'ITEP Les Ormes a toujours fait référence à la pédagogie coopérative et à la pédagogie institutionnelle. L'équipe enseignante reste sensible à ces pédagogies et au fait de rendre l'enfant acteur de ses apprentissages. Les pédagogies non punitives qui intègrent un travail sur la gestion des émotions sont à l'étude.

## MODALITES D'ENTREE

Toute **admission** dans l'établissement suppose une notification à jour de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les détenteurs de l'autorité parentale et l'enfant sont reçus par le Directeur, en présence de l'éducateur référent de l'enfant, pour la signature du **Contrat de Séjour** dans le mois qui suit l'admission.

### L'accueil

Un **premier rendez-vous** est donné aux parents et à l'enfant pour présenter l'établissement et vérifier que l'orientation correspond bien à leurs attentes. Il est effectué par un médecin et un chef de service de l'ITEP. Un calendrier de pré-accueil est élaboré avec les parents, comprenant des temps d'observation et de bilans (techniques, éducatifs, pédagogiques) permettant à l'équipe d'élaborer les bases d'un premier accueil.

Le **livret d'accueil** (comportant également le règlement de fonctionnement et la charte de la personne accueillie) est joint au courrier adressé aux parents fixant le rendez-vous de pré-accueil.

**La place du projet** : les séquences de pré-accueil permettent de préparer le premier emploi du temps de l'enfant lors de son accueil, dans l'alternance de séquences éducatives, pédagogiques et thérapeutiques. Cet emploi du temps, permettant de structurer l'accueil, est l'amorce du projet de soin et d'accompagnement qui suivra.

## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

### Demi-internat

Continuité de l'accueil en journée  
Groupes de référence : (1 équipe pluridisciplinaire ; un espace ; un groupe d'enfants) : Genêts, Filaos, Peupliers

**Demi-internat à scolarité partagée** : accueil séquentiel : Figuiers, Pins (à Muret)

### Internat

Amandiers, Appartements, Mélèzes  
Ouvert à tous sur projet et notification  
1/ Internat séquentiel semaine (1 à 3 jour).  
2/ Transfert : séjour organisé à partir des unités (début vacances scolaires).  
3/ Internat de we (Chantelouve, également ouvert à d'autres ITEP de l'ARSEAA).  
4/ Hébergement en famille d'accueil service CAFS : sur projet.

### Transversalité

Dispositifs thérapeutiques (groupal ; infirmerie).  
Dispositifs éducatifs (ateliers). Dispositifs pédagogiques (rallye lecture). Fête institutionnelle (Guinguette). Après-midi rencontre adressée aux familles.

### Unité d'enseignement Scolarisation interne

UE premier degré : 3-6 ans en lien avec une unité spécifique (Genêts) ;  
6-11 ans groupes classes.

UE second degré : 11-15 ans  
Dispositif de préparation à l'orientation ;  
Dispositif de soutien à la scolarisation collège.

### Unités d'enseignement Externalisées

- Dispositif primaire dans l'École du Petit Train à Tournefeuille.
- Dispositif primaire dans l'école Guilhermy à Toulouse.
- Dispositif secondaire avec plusieurs collèges.

### Inclusion scolaire individuelle

Mise en place sur projet, en direct ou suite à une expérience d'unité d'enseignement externalisée.

## RENCONTRES...PROJET...PARTICIPATION

### Le Projet Personnalisé

Dès l'admission s'amorce une période d'accueil, qui permet de repérer les potentialités de l'enfant, ses besoins et ses difficultés afin de construire le projet d'intervention. Avec l'accord des parents, des échanges sont organisés avec les professionnels qui sont intervenus en amont de l'ITEP pour inscrire les interventions dans un parcours de soin.

Les réunions de synthèse/projet de l'équipe pluridisciplinaire, avec l'enseignant de l'UE sont fondatrices du projet de soin et d'accompagnement. Chaque enfant bénéficie d'un projet particulier. Des séquences spécifiques peuvent être proposées (orthophonie, psychothérapie, psychomotricité). Le collectif est un support très investi. La dimension familiale est prise en compte à travers des sollicitations d'entretiens parentaux ou familiaux.

### Référence

- **La référence Médicale** : le médecin psychiatre de l'équipe est responsable du projet de soin élaboré lors des réunions pluridisciplinaires. Il le présente aux parents, recueille leur avis, et accompagne son déroulement.

- **La référence Educative** : l'éducateur référent du projet personnalisé s'assure de la bonne réalisation du projet, écrit les rapports de synthèse et renseigne les documents d'orientation. Il est au cœur d'un travail pluridisciplinaire par sa vision d'ensemble, il fait vivre le lien entre les différents acteurs du projet.

- **La référence Sociale** : l'assistant de service social est en soutien spécifique aux parents selon des modalités précisées dans le PPSA, les visites à domicile sont possibles sur demande des parents.

- **La référence Scolaire** : la référence scolaire est portée par l'établissement dans lequel l'enfant est inscrit: son école (ou collège) de rattachement.

Le projet de scolarité ITEP est porté par l'enseignant

### Les rencontres parents-professionnels

-Le PPSA (Projet Personnalisé de Soins et d'Accompagnement) est élaboré avec les parents et l'enfant lors d'une rencontre avec le médecin, le chef de service, l'éducateur référent.

-Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant au moins une fois dans la semaine. Ce temps permet des échanges informels et une continuité de la relation au fil du temps.

-Des échanges téléphoniques entre les parents et les éducateurs peuvent permettre tous les ajustements nécessaires du quotidien.

-Tables rondes : c'est un dispositif possible pour retravailler le projet de l'enfant qui rassemble les parents, l'enfant et les intervenants principaux de son accompagnement.

-Les rencontres avec les enseignants peuvent prendre la forme d'équipes de suivi de scolarité, d'équipes éducatives et sont également possibles sur rendez-vous, souvent avec la participation d'un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire.

-Selon les besoins, le médecin, le chef de service, la direction, peuvent solliciter une rencontre ou répondre à une demande des parents.

### Modalités de participation à la vie institutionnelle

Chaque unité met en œuvre chaque semaine un **groupe de parole d'enfants**, dans une référence aux dispositifs de la psychothérapie institutionnelle.

Composé de deux délégués par groupe, **Le Conseil des Enfants** se réunit tous les 2 mois. Un compte rendu est diffusé comprenant les réponses du Comité de Direction.

Les **représentants des élèves** participent aux projets de la vie de l'Unité d'Enseignement.

**Une coopérative scolaire** existe depuis de longues années. **Une coopérative ITEP**, soutenue par des personnels éducatifs, a été remise en mouvement depuis 2013.

### Modalités de participation à la vie institutionnelle

Le **Conseil de la Vie Sociale** concerne le Pôle Collectif Saint Simon (avec le CMPP) et se réunit trimestriellement. 8 parents peuvent y siéger (1 par unité). Le CVS est sollicité pour avis sur les grandes évolutions de l'établissement et sur les rapports d'évaluation.

Des **réunions parents thématiques** sont organisées directement par les parents du CVS avec un appui logistique de l'établissement, ou par l'établissement.

## ORGANISATION DES PROFESSIONNELS

### Ressources Humaines

L'ITEP bénéficie de la contribution d'une centaine de professionnels dont les liens fonctionnels et hiérarchiques sont inscrits dans un organigramme. Tout nouveau salarié reçoit un livret d'accueil explicitant le fonctionnement de l'établissement.

Intervenants directs : assistants de service social, chauffeurs, chefs de service, éducateurs spécialisés, infirmiers, maîtresses de maison, médecins, moniteurs éducateurs, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, secrétaires médico-sociales, surveillants de nuit.

Intervenants indirects : comptables, directeur, directeur adjoint, personnel d'entretien, personnel RH, responsable administrative et financière, secrétariat de direction, responsable médical.

### Les Instances représentatives du personnel

occupent une fonction d'alerte, formulent des préconisations à même de permettre à la Direction d'adapter le rythme d'évolution de la structure.

-Le Comité d'Établissement (CE) est mobilisé sur l'ensemble de ses prérogatives. L'évolution du projet d'établissement y est régulièrement abordée.

-Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) assure le suivi du Document Unique des Risques Professionnels.

-Les Délégués du Personnel (DP) : suivent particulièrement les conditions de la mobilité.

REUNIONS	Rythme
Direction - CoDir Equipe pluridisciplinaire Educateurs d'un groupe Unité d'Enseignement	Hebdomadaire
Coordination cadres	Bimensuelle
Surveillants de nuit Maîtresses de Maison Services Généraux Service administratif	Tous les deux mois
Dispositif (internat ; UEE) Thématiques (violence, sexualité, laïcité) Réunion Métiers / Réunion Générale	Trimestrielle
Pôle Collectif Saint Simon	2 par an

### Dispositifs de régulation interne

Synthèse institutionnelle  
Réunions exceptionnelles

### Dispositifs de régulation externe

Trimestriels  
Supervisions d'équipe pluridisciplinaire.  
Supervisions de l'équipe pédagogique.  
Groupe d'Analyse des Pratiques (personnels éducatifs).

### Obligations d'information

Protocole de signalement des informations préoccupantes.  
Informations à l'ARSEEA.  
Informations à l'ARS.  
Informations à la MDPH.

### Les partenaires du projet de l'enfant

**Scolaire** : convention particulière d'inclusion (école ou collège) élaborée lors d'une équipe éducative organisée par le référent de scolarité en présence des parents.

**Sanitaire** : convention de partenariat signée avec les parents.

**Justice** : pour les enfants relevant d'une protection judiciaire un partenariat est réalisé avec les services mais ne fait pas l'objet de convention spécifique.

**Social (culturel, sportif, associatif)** : pour favoriser l'inscription des enfants, pas de convention.

### Les autres partenariats

Sous l'égide de l'ARSEEA, des Conseils Territoriaux sont prévus avec les représentants des grandes institutions associatives et publiques implantées sur le secteur d'intervention de l'ITEP.

**Les partenariats Collectifs (culturels, sportifs, scolaires, AIRE ...)** : utilisation d'infrastructures municipales, et l'intervention de professionnels de la Mairie de Toulouse (sport) par convention. D'autres actions collectives existent, (Mairie de Toulouse pour la musique ou des clubs sportifs comme le Judo club de Blagnac).

**Les établissements de recherche** : un contrat de recherche est actuellement en cours sur la présence apaisante d'un chien en classe.

## BUDGET

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé en janvier 2016 entre l'ARSEEA et l'Agence Régionale de Santé. La décision tarifaire de répartition de la Dotation Globalisée Commune prévue au contrat, fixe le budget à 7.695.569 € pour l'ITEP et le CAFS.

Groupe I achats et gestion courante 16 % ; Groupe II charges de personnel 67 % ; Groupe III coûts d'infrastructure 17 %. Un Plan Pluriannuel d'Investissement prévoyant la poursuite de la rénovation des bâtiments et l'installation du service de demi-internat vers l'extérieur (Saint-Lys) est en cours de préparation dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens afin de présenter un Plan d'investissement consolidé au niveau des établissements en CPOM.

## DEMARCHE D'EVALUATION

Evaluation interne réalisée en 2008-2009. Evaluation externe réalisée en 2014 sur tout le Pôle.

Des points forts : la construction d'une dynamique d'établissement ; l'engagement de tous les professionnels dans la démarche évaluative ; l'ouverture sur l'environnement ; la personnalisation de l'accompagnement ; la prise en compte de l'avis des usagers.

Des points à améliorer et des points de vigilance : les recommandations de l'ANESM ne sont pas assez connues des professionnels ; le Projet d'Etablissement devrait être mis à jour ; les démarches d'amélioration doivent faire l'objet de communications.

Les grandes thématiques du PAQ : Plan d'Action Qualité (certaines concernent le CMPP)

Elles peuvent être regroupées en 4 grandes thématiques : un travail de mise à jour des écrits ; une évolution des pratiques développant les partenariats ; l'intégration de la démarche d'amélioration continue aux processus de travail ; la sécurisation de l'accès aux dossiers.

**Fin 2017, 85 à 90 % des actions prévues (62 fiches actions) seront réalisées. Une nouvelle étape s'ouvrira, avec la mise en œuvre d'une évaluation continue, chaque année, à partir d'un référentiel ARSEEA**

## PERSPECTIVES et PROJETS

- Garantie des droits. Evolution des modalités d'accueil : en coordination avec la MDPH 31 et l'ARS (travaux sur la territorialisation des interventions), un travail sur la gestion des listes d'attente s'est engagé. **Le dossier de l'utilisateur** : dès 2017 le Pôle Collectif Saint Simon s'engage dans une démarche d'expérimentation de la mise en œuvre du dossier dématérialisé. Ce projet s'inscrit dans la démarche de protection des données à caractère personnel mise en œuvre à l'ARSEEA, dont le CIL associatif (réfèrent CNIL de la démarche) est en appui. **Ajustement aux évolutions du droit de la famille.**
- Protection des personnes accueillies. Le travail sur la violence il reste un axe du projet en constante réflexion et révision, du fait de la fréquence de cette problématique parmi les enfants accueillis.
- Ouverture sur l'environnement. Le Projet de service de Chantelouve, en lien avec les orientations stratégiques du CPOM médico-social, l'unité va renforcer son accessibilité aux jeunes provenant d'autres établissements pour enfants de l'ARSEEA. **Participation à l'unité mobile expérimentale** qui s'ouvrira en 2017. Ce dispositif permet de mettre au travail dans une autre temporalité les questions de séparation, de mise à distance et de travail sur l'autonomie. Il offre également une réponse alternative (dans la forme et dans le temps) pour des jeunes présentant des difficultés multiples. **La pédagogie à partir de l'ITEP**, le développement de la mise en place d'unités d'enseignement externalisées va se poursuivre. A moyen terme l'objectif est de bénéficier de 4 dispositifs (2 en élémentaire et 2 en collège) permettant d'accompagner les enfants vers des modalités de scolarité au plus près des dispositifs de proximité.
- Une évaluation interne continue.